L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

BUREAUX, No. 73 rue de Chartres. — NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 15 NOVEMBRE 1862 — Entre les rues Bienville et Conti.

Nouvelle-Orléans:
SAMEDI MATIN, 15 NOVEMBRE.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par E. Roger & Co., à leurs salles d'encan, rue Vieille Levée—chaussures, chapeaux, linge fait et marchandises sèches.

Par Vincent & Co., 204 Vieille Levée, contenu d'un magasin de ferblanterie.

Par E. M. Jacobs, coin Bourgogne et Conti—grocerie.

Par D. E. Morphy, No 17, rue des Magasins—vieux whisky Monongahela de choix.

Par R. T. Montgomery, au débarquement du steamer Cambria, poteau 16, Premier District—710 barils de pommes.

Par R. B. Sykes à 10 heures, dans la rue des Magasins, No 59—groceries, jambons, oignons, betteraves et avoine.

Par R. Gutierrez à midi, au coin des rues Chartres et St Louis, No 114—meubles.

Par D. E. Morphy, à 10 heures, dans la rue des Magasins, No 47—divers.

Par Hanlon & McLean, à 10 heures et demie, à leur magasin d'encan, à l'encoignure des rues Commune et Magasins—jambons, farine, café, savon, chandelles, &c.

Par R. T. Montgomery, à 10 heures et demie, à l'encoignure des rues Julia et Cirque—quincaillerie, cordes, clous, &c.—A midi et demie, dans la rue du Camp, No 73—farine de choix.

LIQUIDATION FISCALE DE L'ANNÉE 1861.

Cette liquidation n'est pas encore faite, bien que nous soyons à un mois et demi de l'année 1862, et, selon toute apparence, elle sera fort difficile à faire, si tant est qu'elle soit possible dans les circonstances actuelles de finances, de travail, de commerce et d'industrie. La situation générale est celle-ci: Il ne faut rien attendre des actions de banque, rien ou fort peu de chose des actions de compagnies d'assurance, absolument rien des actions de presses à coton, au contraire il faudra débourser de l'argent pour ces dernières propriétés foncières qui sont imposées comme toutes les autres bien que plusieurs de ces établissement aient été convertis en casernes ou en entrepôts pour le service militaire. Les créances hypothécaires ne peuvent être d'aucune ressource attendu qu'on en poursuivrait vainement le recouvrement, toute saisie en effet n'aboutirait à rien parce que la vente serait impossible au prix d'estimation qui serait fixé par les experts. On modifierait en vain la loi sur les saisies, il faudrait toujours une loi spéciale pour protéger le débiteur et cette loi, à moins qu'elle ne fut impitoyable, n'aurait pas plus de résultat que sa devancière. Les créances hypothécaires ne forment donc qu'un capital sans valeur d'activité pour le moment. Quant aux revenus des propriétés urbaines, nous avons dit ce qu'ils sont, ils sont énormément réduits et à peu près nuls. Heureux les propriétaires qui retirent encore quelque chose de la location de leurs immeubles.

A ces non-valeurs que nous indiquons seulement et d'après lesquelles on peut juger des ressources financières de la ville, nous devons ajouter les pertes éprouvées par tout le monde sous le système non interrompu, bien que modifié, de nos diverses émissions de papiers monétaires. Ces pertes sont fort connues et nous nous bornerons à en faire une simple nomenclature. L'émission des *shinplasters* et des *tickets* pour le commerce de détail a été plus onéreuse que profitable et nous nous rappelerons long-temps la façon très cavalière avec laquelle les petits banquiers de fantaisie ont fait honneur à leurs signatures. La ville, dans son inépuisable charité pour tous, s'est chargée de cette liquidation difficile et nous ignorons encore ce qu'elle y a perdu pour sa part.

Après la suppression de cette circulation que les habitants de la ville ont subie par une nécessité déplorable et dont tous ont souffert plus ou moins, est venue l'interdiction de la circulation des billets confédérés. C'est par des centaines de milliers de piastres qu'il faut ici énumérer les pertes qui en ont été le résultat. Ces billets ont été vendus sans doute, mais à quel prix! Au prix qui pour beaucoup de gens a été l'équivalent d'une ruine.

La prohibition de l'usage des billets confédérés comme moyen d'échange, a été suivie de près par l'interdiction de la circulation des billets d'Etat. Il nous serait difficile d'indiquer en chiffres la gêne causée par cette mesure, mais il suffit de savoir, pour en avoir une idée, que ces billets d'Etat étaient dans les mains de tout le monde, et certes l'on en avait pas qui voulait.

A peu près vers la même époque, les billets de la Compagnie du Chemin de fer de Jackson, furent frappés du même interdit, non précisément par l'autorité militaire qui avait approuvé un système d'amortissement graduel adopté dans une délibération des directeurs de cette compagnie, mais par la commission municipale elle-même qui refusa tout à coup d'accepter ces billets pour le paiement des taxes. Il n'en fallut pas davantage pour les frapper partout d'un discrédit dont ils n'ont pu depuis se relever par eux-mêmes, car nous devons faire remarquer en passant, que la circulation des billets de la Compagnie de Jackson n'a jamais été prohibée par l'autorité armée qui nous régit. On nous assure que cette émission, garantie par une des plus grandes lignes de fer du Sud, s'élève à plus de $200,000. La moitié au moins de cette somme, dont une bonne partie a passé dans les mains des agioteurs, a été perdue pour le public crédule, honnête et confiant.

Ce n'est pas tout. Nous sommes encore inquiétés par la situation de plusieurs banques dont la solvabilité a été mise en doute par quelques hommes timides. Ces banques reprendront leurs affaires, dit-on, attendu que les garanties fournies par elles à l'Etat sont bien au delà des sommes qu'elles ont émises, tant mieux! Mais il n'en est pas moins vrai que l'agiotage s'est jeté sur leurs billets et les exploite depuis longtemps déjà, au grand détriment du public qui a du faire des sacrifices forcés pour se procurer en échange la circulation ayant cours, c'est-à-dire la circulation acceptée par le monde, grand ou petit, de notre commerce local.

A côté de ces non valeurs, de toutes ces disparitions de revenus, de toutes ces pertes, conséquences de la situation très précaire où nous sommes, si nous faisons figurer la cherté des denrées alimentaires et de tous les articles de première nécessité pour l'entretien des familles, ainsi que l'impossibilité absolue de se créer des revenus industriels dans un temps où tout mouvement commercial a cessé, nous verrons que jamais communauté ne fut frappée de calamités si profondes et que nos ressources pécuniaires au lieu de s'accroître doivent s'en aller chaque jour jusqu'à ce qu'il n'en reste plus rien.

Dans ces conditions, comment la liquidation fiscale de 1861 pourra-t-elle se faire? Il faut admettre une chose vraie, c'est qu'un propriétaire, quand il en a le moyen, s'empresse toujours d'aller porter au trésor municipal sa redevance annuelle. Pour qu'il laisse expirer le délai fatal, il faut absolument qu'il n'ait rien à donner. Un propriétaire abhorre naturellement la perspective d'une saisie qui le menace, et pour y échapper, il s'impose souvent de dures privations. Il préférera en général, néanmoins, et dans un cas d'extrême détresse, la situation d'un contribuable en défaut à celle d'un homme qui oublie sa famille pour faire honneur à une obligation municipale. L'existence passe avant tout. Mais, nous le répétons, le propriétaire paye l'impôt quand il peut. Peut-il payer maintenant? C'est là la question. Peut-il mieux payer qu'il ne l'a fait en juillet, en août, en octobre? car c'est aujourd'hui qu'expire le troisième délai accordé par le bureau de finances. Est-on plus riche, a-t-on pu réunir plus de ressources qu'il y a trois mois, deux mois, un mois? Et d'où ces ressources seraient-elles venues? Les contribuables ont-ils profité de la souffrance publique? et quand la fortune publique succombe, la leur peut-elle s'élever? Non, évidemment non.

Les contribuables peuvent d'autant moins s'acquitter envers la ville qu'ils retirent moins eux-mêmes de la location de leurs propriétés. Le temps est devenu beaucoup plus dur pour tout le monde, pour celui qui possède quelque chose comme pour celui qui ne possède rien. Relativement même, la situation du premier est devenue pire par suite de l'arrêté sur les saisies mobilières. Nous ne blâmons pas cet arrêté, tant s'en faut; nous l'approuvons au contraire, car personne plus que nous ne répugne aux saisies et à l'emploi des moyens comminatoires pour la collection des loyers, mais nous n'en soutenons pas moins que la situation du contribuable foncier est aggravée. Il y a aujourd'hui, au prix où sont les meubles, fort peu de locataires qui en aient pour une valeur au-dessus de $300. On peut en conséquence, regarder comme anéantis, pour les propriétaires fonciers, les privilèges que la loi commune leur accorde.

Mais notre discussion ne tient pas à cela et la démarche n'en est pas moins générale; seulement nous pensons que les égards de la municipalité sont dus à tous ses membres et que si elle a des faveurs pour les uns elle doit avoir au moins de l'équité pour les autres. La suppression, même conditionnelle de la saisie pour les loyers, implique la suppression de la saisie pour les taxes, et nous demandons à la municipalité une sollicitude égale pour tous les cas. La logique est ici impitoyable; il faut s'y soumettre absolument ou décréter l'abolition de la propriété foncière. Ce serait là une triste manière de liquider l'année 1861.

Nous sommes convaincu que la commission municipale ne veut pas d'une telle liquidation et qu'elle a des idées plus humaines sur ce sujet. Les divers délais qu'elle a accordés aux contribuables et la réduction de la taxe nous garantissent ses bonnes intentions. Mais nous concevons ses embarras à l'approche de l'année 1863 qui peut amener pour 1862 une liquidation encore plus difficile que celle de 1861. Aussi, croyons nous qu'elle est disposée à accueillir toutes les suggestions propres à favoriser la solution de ce problème: "Obtenir de l'argent de contribuables qui n'ont ni espèces ni billets." Voici, quant à nous, quelle serait notre solution:

Il faut redonner de la valeur à un papier qui n'aurait jamais dû être discrédité, celui de la compagnie de Jackson dont notre municipalité fait partie. Nous avons déjà démontré qu'elle n'aurait rien à y perdre, car à supposer que tout périsse lui, supposition insensée, il est certain que la ligne de Jackson subsistera encore pour le service des Etats au nord du nôtre, qui auront toujours besoin de communiquer avec le golfe. Les billets de Jackson seront donc toujours bons et la ville devrait les recevoir pour le paiement des taxes.

Nous voudrions encore que la ville daignât se conduire à l'égard des banques comme elle se conduisit à l'égard des *shinplasters*; certes les papiers de banque qui sont aujourd'hui en défaveur, valent beaucoup mieux que ne valurent jamais les morceaux de carton et les paperasses déchirées qui nous ont servi et qui nous servent encore pour le commerce de détail, et nous ne pensons pas que la ville eût à se repentir d'avoir pour le papier de certaines banques les mêmes égards.

En dernier lieu, nous nous permettrons de suggérer au Président expérimenté du bureau de finances, ainsi qu'au trésorier, de s'abstenir de toutes poursuites qui n'auraient d'autre résultat que de procurer à l'avocat de ville et aux officiers des Cours inferieures une source d'émoluments très peu en harmonie avec la misère publique. Il vaut certainement mieux garder à l'Hôtel-de-Ville tous les bills de taxe jusqu'à la fin de l'année, et attendre une amélioration quelconque dans la situation des contribuables, que d'avoir recours à des exécutions ruineuses, dans un moment où nous avons déjà assez de ruines. Telle est, selon nous, la seule manière ou plutôt la meilleure manière d'arriver à la liquidation fiscale de l'année 1861.

La question de reconnaissance.

Nous trouvons dans les nouvelles du Sud reproduites par le *National Advocate* des journaux de Mobile, l'article suivant du *Richmond Examiner* du 1er novembre:

La situation des affaires, éclairée par les rapports récents du Nord au sujet de la guerre, devient plus importante par le fait que ces rapports sont rendus plus intelligibles par diverses circonstances.

On sait que la nouvelle, donnée dans un journal du Nord, de certains mouvements de la part des puissances européennes préparatoires à la reconnaissance de la Confédération, a été reçue ici dans les cercles officiels presqu'avec autant de sensation et de confiance que par les gobe-mouches de coin de rue. Il est vrai que dans le passé il y a eu plusieurs exemples de crédulité officielle à Richmond, et que des fonctionnaires ne se sont montrés ni moins ignorants ni moins ridicules que les simples curieux, et ce n'est pas une raison parce qu'une assertion de faits est considérée comme vraie ou comme probable dans les ministères qu'elle soit plus digne de foi. Mais dans le cas actuel nous sommes persuadés que des faits déjà à la connaissance du gouvernement l'ont préparé à l'annonce de notre reconnaissance à un jour prochain, et ont donné à la rumeur en question dans les cercles officiels une importance qu'autrement elle n'aurait pas eue.

Nous pouvons assurer que ce gouvernement a la certitude indubitable de plusieurs faits: C'est que l'Angleterre et la France étaient probablement sur le point de nous reconnaître au moment de la capture inattendue de la Nouvelle Orléans, que la France ne voulait pas sans la coopération de l'Angleterre, mais que le gouvernement français avait donné l'assurance expresse et réitérée que notre reconnaissance ne serait pas retardée si nous obtenions dans la Virginie et dans l'Ouest, des succès suffisamment importants pour effacer le grand désastre de la Nouvelle-Orléans. Ceci est positif et cela suffit pour préparer l'esprit public à quelque chose de nouveau, en ce moment, au sujet de la reconnaissance du Sud par l'Europe.

Les nouvelles militaires que nous avons du Nord sont trop douteuses pour permettre autre chose que des conjectures sur les mouvements futurs de la guerre. Les journaux de New York sont très occupés à représenter que le grand coup de la campagne d'hiver va être frappé et qu'on va commencer une nouvelle marche sur Richmond. Il n'est pas impossible que McClellan ne combine une autre feinte et que le plan de l'ennemi pour une campagne d'hiver ne soit un jeu en Virginie, tandis qu'une grande tentative sera faite pour venir par nos lignes du sud Ouest et nous frapper au cœur du Sud.

De fortes colonnes de troupes ennemies sont en marche pour le Tennessee et le Mississippi. L'Alabama sera ouvert à l'invasion, si Mobile succombe, et déjà il y a des démonstrations pour une attaque contre la Georgie par les côtes. Le pays qui serait ouvert à l'ennemi par ces passages, lui donnerait un climat plus doux pour les opérations d'hiver que celui de la Virginie, et ce qui est plus remarquable, une occasion de mettre à exécution dans le cœur du Sud le projet d'émancipation qui doit prendre date avec la nouvelle année.

BANQUE DE LA NLLE ORLEANS—On verra par un avis de M. Belly, caissier de la Banque de la Nouvelle-Orléans, que cet établissement est de nouveau ouvert au public pour la transaction des affaires.

THEATRE DE L'OPERA—Nous rappelons aux amateurs de spectacle qu'il y a demain une représentation extraordinaire au théâtre de l'Opéra. Outre *Catherine ou la Croix d'Or*, drame en 2 actes, et *Le Tigre du Bengale*, le programme comprend une partie musicale d'un attrait puissant. Nous engageons tous ceux qui n'ont pas encore entendu M. OLIVEIRA, l'éminent violoniste, à profiter de l'occasion qui leur est offerte et nous sommes sûrs que tous ceux qui ont déjà pu l'apprécier, iront encore l'applaudir demain soir. Voir le programme dans nos colonnes d'annonces.

DEPART DE STEAMERS.—Le beau steamer *Roanoke*, commandant John Thompson, doit partir pour New York, ce soir, à cinq heures avec les malles des Etats Unis. Les agents sont MM. Warneken & Cie, 41 rue de l'Union.

CLAUSE DE PRECAUTION—Comme preuve de l'importance que les hommes d'affaires attachent au résultat des prochaines élections, on nous informe, dit la *Tribune* de New York, qu'une maison de commerce de Boston a fait un contrat considérable pour annonces avec la clause qu'il sera nul et de nul effet si Seymour est élu. Le négociant, qui est un des plus habiles et des plus fins de cette ville, considère, ajoute la *Tribune*, que l'avenir se présentera trop sombre, dans le cas de l'élection de Seymour, pour qu'on puisse prendre aucun engagement commercial. Le fait est très significatif pour le journal de New York.

JUSTE RETRIBUTION—Il parait que c'est le confédéré Morgan qui a fait pendre le Maréchal-Prévôt de Lexington et non le général fédéral de ce nom, ainsi qu'il appert des lignes suivantes publiées par le *Mississippian* du 5:

Le *News* dit que le rapport suivant lequel le général Morgan a pendu le Maréchal-Prévôt de Lexington, Kentucky, est confirmé par un membre de l'état-major du général Polk, qui est arrivé à la Mobile depuis peu de jours. Il dit que l'officier maréchal yankee avait détruit le mobilier de Madame Morgan et l'avait mise elle-même à la porte en l'accablant d'injures grossières. La rétribution a été prompte et terrible. Le général Morgan a fait pendre le prévôt dans la rue, devant la maison où il avait commis son outrage.

L'EX GOUVERNEUR MAGOFFIN.—On lit dans le *Knoxville Register*:

Ce personnage est allé à Chicago non comme prisonnier mais comme *semi-[illegible]*. Nous avons appris qu'il possède de grandes propriétés dans cette ville et nous présumons qu'il y est allé pour veiller à ses intérêts. Nous ne nous permettrons aucun commentaire sur cette conduite extraordinaire du gouverneur et nous laisserons au lecteur le soin de tirer ses propres conclusions.

ESCARMOUCHE A HAYMARKET.—Le *Richmond Examiner* publie les détails d'une escarmouche qui a eu lieu au bourg de Haymarket en Virginie. La cavalerie du troisième de la Caroline du Nord, forte de deux cents hommes et soutenue par deux pièces d'artillerie s'est avancée à trois milles du corps d'armée de Sigel, fort de 30,000 hommes, a passé les avant-postes ennemis près de Manassas Junction, a poussé jusqu'à Haymarket, a capturé 30 prisonniers et pour douze ou quinze mille piastres de fournitures, puis est retournée à Warrenton à temps pour repousser un corps de 1500 cavaliers et une batterie d'artillerie et cela sans perdre un seul homme.

L'*Advocate* en reproduisant l'article qui précède de la *Tribune* de Mobile dit que cela sent fort l'exagération.

MARCHANDISES NOUVELLES A BON MARCHÉ.—M. Théodore Danziger annonce aujourd'hui dans nos colonnes qu'il a reçu par les derniers arrivages un magnifique assortiment de marchandises sèches, françaises et américaines, et qu'il les vendra à des prix excessivement réduits pour de comptant, à l'encoignure des rues Royale et St Philippe où son magasin est situé.

J. M. CABALLERO—La maison J. M. Caballero, No 46, Vieille Levée a reçu un fort lot d'excellents cigares de la Havane, que nous nous faisons un plaisir de signaler au commerce de détail. Elle a reçu également un envoi de salsepareille et de jalap du Mexique, qui mérite de fixer l'attention des droguistes et pharmaciens.

PRISONNIERS DE LA LOUISIANE A ST LOUIS.—Vingt cinq prisonniers confédérés ont été dernièrement conduits de Cap Girardeau à St Louis et mis dans la prison Gratiot. Parmi les noms nous en remarquons plusieurs de cet Etat, dont voici la liste: Jérôme Alexander, Barnett Walker, M Morris, Rush Singleton de la paroisse de l'Union; Thos Navelo, Benj McDowell, John Grimmett, de la paroisse de Bossier. [*True Delta*.

CHRONIQUE LOCALE.

ENCORE ANN WILLIAMS—L'officier O'Connell nous apprend qu'Anne Williams dont nous avons eu l'occasion de raconter brièvement la longue histoire, a été arrêtée de nouveau.

On se souvient peut être que le juge Kinsman l'avait condamnée à six mois de détention à la prison de paroisse, mais il parait qu'elle était passablement éloignée de l'établissement ce matin, car le policeman l'a rencontrée flânant vers arrière dans la rue Poydras. Aux questions fort embarrassantes du représentant de l'autorité, elle répondit avec son sang froid habituel que le général Butler l'avait graciée; "vous n'aurez alors, a continué O'Connell, aucune objection à me suivre d'abord chez le général et ensuite au corps de garde" "Je m'oppose aux deux visites" a répondu Anne, mais il lui a fallu suivre O'Connell au poste.

Chemin faisant, elle dit à son compagnon qu'ayant été malade en prison on l'avait envoyée à l'hôpital de charité où elle avait obtenu, le matin même, une passe pour sortir. Elle s'était fait inscrire, en entrant, sous le nom de Lorette Williams Clark, née à Nassau, N. P. O'Connell est convaincu que c'était une nouvelle ruse pour se soustraire à la justice.

COMMISSION MILITAIRE—L'affaire Ellis a été reprise hier. Williamson, dont nous avons publié le témoignage il y a deux jours, a subi un contre-examen, mais il ne s'est point contredit. La poursuite a fait entendre Henry Parker, esclave.

M. Field s'est opposé à ce qu'il donnât un témoignage contre des personnes libres, contrairement aux lois de l'Etat.

Le président a demandé quel était l'usage dans les cours suprêmes des Etats-Unis en Louisiane; M. Field a répondu qu'il était le même que dans les cours d'Etat.

Le juge-avocat a maintenu que le témoignage du nègre était admissible. Si Parker n'est pas libre en ce moment, a-t-il dit, il le sera bientôt car son maître est en rébellion ouverte contre le gouvernement.

M. Field a répondu qu'un tribunal devra prononcer sur la position du maître avant qu'on puisse confisquer ses biens.

Le tribunal, après avoir siégé à huis clos, a décidé qu'il admettait la déposition de l'esclave, mais que la défense pouvait présenter des bills d'exception.

Parker a déclaré qu'il appartenait à M. Barnett. Dans la nuit en question, son maître le réveilla et lui ordonna d'aller chercher un baquet d'eau; il remplit le baquet et fut à l'endroit où Ellis avait été emplumé. Là il reconnut Adam, Barnett, Carper Sauber, George Dewhurst et O'Neil. Adam l'apostropha; Parker tint le goudron tandis que d'autres le mettaient sur un homme nu, et Adam recommanda aux individus de ne pas laisser entrer de goudron dans les yeux ou les oreilles de l'homme. Adam appela O'Neil qui avait les plumes, et après que celles-ci eurent été appliquées sur le goudron, Adam dit que celui qui dévoilerait ce qui venait de se passer serait pendu au premier arbre. L'homme emplumé supplia les assistants de ne point l'assassiner; Adam le souffleta pour le faire taire. On lui ordonna de quitter la ville dans 48 heures et d'aller rejoindre ses amis lincolnistes. Il fut ensuite résolu, par un vote, qu'Ellis serait pendu s'il dévoilait ce qui lui avait été fait.

John A. Watkins a déclaré qu'il était président du club qui s'est réuni au bureau d'Adam; que le club s'ajourna à 8 heures et ne discuta que des questions politiques ayant trait aux candidats. Le témoin ne sait rien du jugement d'Ellis.

COUR PREVOTALE—Onze personnes qui étaient accusées d'avoir coupé du bois sur la propriété de M. S Howell, dans le Troisième District, ont été condamnées à trois piastres d'amende.

Martin Martel, qui a une table au marché de la rue Dryades, a été condamné à six mois de prison pour avoir mis des tickets faux en circulation. Il le faisait depuis plusieurs semaines. Il a jeté de ces billets sous la table au moment de l'arrestation et on en a trouvé sur lui.

Joe Ran et Joseph Perez contre qui la même accusation avait été portée, ont été condamnés à six mois. Le premier avait donné à un homme dix tickets faux pour cinquante cents et l'officier en a trouvé cinquante cinq dans sa bourse. Perez n'en avait que vingt deux dans une poche et seulement de la monnaie courante dans une autre.

AVIS.—Il a été donné avis, hier, à la Cour prevotale, qu'il ne serait reçu, pour les amendes et les frais, que des billets du Trésor et des espèces.

PRIX DE LA FARINE—A partir de dimanche prochain, 16 du courant, les boulangers devront donner—

44 onces de pain	pour	20 cents.	
22	do	do	10 do
11	do	do	5 do

Cette quantité est basée sur le prix du baril de farine, qui est de douze piastres.

EDITION D'HIER SOIR.

La Banque de la Nlle-Orléans.

L'article suivant qui a paru dans le *Delta*, ce matin, aura pour effet de rassurer les détenteurs de billets de la Nouvelle Orléans.

Nous sommes autorisés par le général commandant à annoncer que la saisie de la banque de la Nouvelle-Orléans n'a rien à faire avec sa condition financière, ni avec sa solvabilité. La banque a été fermée uniquement dans le but d'obtenir la preuve que dans les soixante derniers jours l'ancien conseil des directeurs a envoyé hors du pays une somme appartenant à la propriété des actionnaires $405,000 en espèces, sous prétexte de prêter cette somme au gouvernement confédéré. On a rapporté que ces espèces avaient été envoyées dans les lignes confédérées, tandis qu'elles étaient restées cachées à la Nouvelle-Orléans jusqu'à tout dernièrement.

Arrivée d'un bateau parlementaire.

Nous lisons ce qui suit dans le *Delta*:

Un transport rebelle a descendu la rivière mardi soir, portant un pavillon parlementaire, et escorté par la canonnière des Etats Unis *Sciota*, capitaine R. B. Lowry. L'objet ostensible du parlementaire était le retour de 122 prisonniers de guerre relâchés sur parole, et faisant partie de trois compagnies du 8e régiment du Vermont qui ont été capturées le 4 septembre au Bayou des Allemands. Les hommes ont été reçus par le capitaine Davis de l'état major du général Butler et ont été remis au colonel Thomas.

Sept autres soldats, pris en même temps, et appartenant aussi au régiment du colonel Thomas ont été fusillés; trois ont été mis dans une fosse, et deux fosses ont reçu chacune deux corps. On a ainsi disposé de ces hommes, parce qu'ils avaient été recrutés à la Nouvelle Orléans et qu'ils ont été jugés coupables de trahison envers l'Etat.

Nous sommes portés à croire que le général Butler s'occupera de cette affaire.

RECONNAISSANCE PRÈS DE BATON ROUGE.—Nous lisons dans le *Delta*:

Nous apprenons par une personne qui arrive du camp du général Weitzel qu'une compagnie de cavalerie, sous le commandement du lieutenant Perkins, a fait récemment une reconnaissance jusqu'à près de 4 milles de Baton Rouge. On rapporte qu'ils ont trouvé deux pièces d'artillerie, dont l'une est une pièce de bronze de 12.

Nouvelles de Washington.

Dans diverses correspondances adressées de Washington aux journaux du Nord nous avons remarqué les nouvelles suivantes:

PAS D'ESPECES—Le secrétaire du Trésor a décidé que les ministres, consuls ou agens du gouvernement fédéral à l'étranger ne seraient pas payés en espèces.

UN CASUS BELLI—Il est positivement avéré que l'Angleterre contribue matériellement à la construction d'une marine rebelle. Plusieurs immenses frégates qui seront cuirassées de fer, sont sur le chantier actuellement dans les ports anglais et la construction de ces navires a été calculée de manière à ce qu'ils aient un pouvoir suffisant pour traverser l'océan, venir ravager nos côtes et anéantir notre marine. De fait, l'Angleterre est maintenant en guerre avec les Etats-Unis et une déclaration formelle n'ajouterait rien au pouvoir de nuire qu'elle exerce maintenant. [*N. Y. Times* du 1er nov]

PAS DE CHANGEMENT DANS L'ARMEE—Il y a maintenant moins d'apparence de changement dans l'armée qu'il y a quelques semaines. Le cabinet, qui s'est encore réuni aujourd'hui n'est arrivé à aucune conclusion. [*Idem*]

NULLE PERSPECTIVE D'ENGAGEMENT GENERAL—Des informations qui paraissent dignes de foi disent que le général Longstreet qui fut blessé à Antietam, a renforcé l'armée rebelle qui est maintenant concentrée à Petersburgh, près de Richmond, avec une division au moins de ces vétérans qui ont fait face récemment à McClellan. Le général Longstreet aura le commandement de l'armée rebelle qui s'avance maintenant de Petersburgh pour attaquer Suffolk: avec l'intention de reprendre Norfolk. Des partisans proéminens de la rebellion en cette ville, qui ont toujours été à même de connaître les plans de la Junte de Richmond, assurent que le général Lee a accompli tout ce qu'il désirait dans la dernière campagne et que son armée ne risquera aucun engagement général de ce côté de Richmond. Ils ont maintenant collecté et envoyé dans les greniers au Sud du Rappahannock, toutes les céréales et autres productions des vallées de la Virginie.—Leur porc et leur bœuf ont été salés avec le sel de la Kanawha et d'ailleurs; et, ainsi approvisionnés, ils se retireront à loisir à mesure que notre armée avancera dans un pays complètement dépouillé de tout.

Il reste à savoir si le levier d'Archimède, appliqué vigoureusement à l'armée du Potomac ne dérangera pas un peu l'accomplissement de ce programme. [*Idem*.]

FORCES EN LIGNE DES CONFEDERES A ANTIETAM—Il est maintenant très connu des autorités militaires à Washington que toutes les forces des rebelles engagées dans les batailles du Maryland ne dépassaient pas le chiffre de 55,000 hommes. Cela est confirmé par l'assertion d'un citoyen notable du Maryland, chez lequel les généraux rebelles ont établi leurs quartiers pendant leur séjour dans cet Etat.

ARRESTATION—Le 31 octobre a été arrêté à Washington Chas. F. Davis qui s'efforçait de gagner le Sud, emportant une quantité de drogues et de remèdes qui font grand besoin dans l'armée confédérée. Davis a été enfermé dans la prison du vieux capitole.

LE GOUVERNEMENT ET LES CHEMINS DE FER.—Le président Lincoln a répondu au maire, aux présidents des conseils et au comité des deux assemblées de ville, qui étaient allés le voir pour lui faire sentir la nécessité de construire divers tronçons de chemins de fer, qu'il n'avait pas le pouvoir de faire construire des routes et que si la construction d'une ligne de fer du Kentucky dans l'Est Tennessee eut été permise, il y a longtemps que la guerre de l'Ouest serait finie.

Le président a ajouté que diverses lignes devraient être faites et qu'il les recommanderait au Congrès. Il faudrait, selon lui, qu'elles fussent construites immédiatement, dans un intérêt militaire et dans un intérêt économique pour l'approvisionnement des armées.

ENROLEMENT AUX POLLS—Il est connu que des milliers de personnes qui ont depuis des années exercé les droits de citoyens en votant à New York ou dans d'autres villes, ont échappé à la loi du tirage en se prétendant étrangers. En conséquence, des instructions spéciales ont été données par le département de la guerre au maréchal-prévôt, au maréchal des Etats Unis et au surintendant de la police de déployer toute leur activité pour découvrir les personnes qui viendront aux polls après avoir réclamé leur qualité d'étrangers quand il s'agissait du tirage. Toutes ces personnes devront être arrêtées sous les pénalités de la loi martiale.

FONDS POUR L'ELECTION DE SEYMOUR.—On dit que les riches partisans de la rebellion qui refusent de venir en aide aux familles des volontaires du district de Colombie, fournissent de l'argent pour favoriser l'élection d'Horatio Seymour. On dit aussi, sur bonne autorité, que W. W. Corcoran, le banquier, a envoyé d'Europe un check de $30,000 pour que cette somme soit consacrée au même but. [*N. Y. Times*.]

Attaque de Joseph Holt contre McClellan.

Une lettre du juge Holt à un personnage éminent à New-York, datée de la semaine dernière, excite beaucoup de commentaires dans les cercles militaires. Le juge a un style rapide et vigoureux, et exprime fortement les convictions d'un esprit énergique au sujet des délais qui menacent de retarder jusqu'au printemps prochain une action décisive de la part de nos armées les plus importantes. Les paroles du juge Holt ont du poids, et sa position lui donne droit à être regardé comme un sage conseiller dans cette crise nationale.

Ses déclarations dans la lettre en question sont d'un caractère surprenant, et servent de commentaire frappant à l'annonce faite, il y a quelque temps, dans ces colonnes que le secrétaire de la guerre et le général en chef référent au président tout ce qui concerne l'armée du Potomac. Le devoir du congrès, le premier jour de la session, sera d'ordonner une enquête sur les affaires de ce commandement, depuis le moment où notre armée est partie de Washington jusqu'au moment qui nous indiquera le résultat du "mouvement en avant" qu'on dit en train de s'exécuter.

FEUILLETON.

UN MISSIONNAIRE MORMON A PARIS.

Suite.

Obligatoire pour tous, le travail intellectuel ou manuel sera le commun lot des saints. Chaque individu remplira, suivant son aptitude, une fonction utile, profitable à la société. L'un sera fermier, l'autre charpentier, celui-ci peintre, celui-là commerçant.

Chaque famille exercera donc une industrie en maniant des capitaux plus ou moins considérables, selon l'importance et la nature de cette industrie. Mais, chaque année, fermiers, artistes, artisans, industriels ou commerçants, auront à rendre compte de leur administration et de l'état réel de leurs affaires aux hommes que Dieu a nommé juges en Israël, ou, en d'autres termes à des chefs élus par le peuple. Tous les ans, chaque famille recevra pour son entretien particulier une portion suffisante des objets de consommation et de tous les produits agricoles ou manufacturés, suivant un maximum basé sur l'état de la prospérité publique, et sur le nombre d'individus qui composeront chaque famille. De là naîtra la plus parfaite égalité, et cette égalité pourra de cette façon se maintenir indéfiniment. En effet, les membres de l'Eglise étant tous associés, et chacun d'eux s'étant trouvé copropriétaire du grand domaine territorial et de toutes les richesses nationales, aussi longtemps que durera cet ordre de choses rien ne donnera prise à l'inégalité.

Voilà la théorie du socialisme mormonnien. On voit, quoi qu'en dise M. Bertrand, qu'il se rapproche considérablement du socialisme de plusieurs chefs d'école fameux, que pourtant l'auteur des *Mémoires d'un Mormon* traite fort mal. Il constate avec une sorte de satisfaction les tentatives infructueuses aux Etats Unis de Robert Owen, de l'ancien procureur général et député Cabet, de l'ancien élève de l'école polytechnique et disciple de Fourier, Victor Considérant. Pourquoi surtout ces hommes ont-ils échoué, et pourquoi au contraire le socialisme mormon a-t-il pris un rapide développement et se propage-t-il chaque jour davantage? Suivant M. Bertrand, c'est que les systèmes de ces différens économistes n'avaient d'autre appui que la philosophie, impuissante à rien édifier, et que le mormonisme a pour base ce qu'il appelle la révélation divine. M. Bertrand a peut-être bien raison. En effet les farces les plus grossières, les impostures les plus évidentes, auxquelles se trouvera mêlé le merveilleux, séduiront toujours la masse ignorante des hommes, beaucoup plus facilement que les choses raisonnables.

Revenons à la condition des femmes chez les mormons. Parmi les considérations *spirituelles* qui prescrivent la polygamie pour les mormons, il en est une assez curieuse. C'est par pure compassion pour les âmes en disponibilité de l'emploi qui attendent de toute éternité dans les entrepots spacieux des sphères célestes le moment d'habiter un corps, que les *saints* du *dernier jour* veulent croître et multiplier le plus possible. Mon Dieu! oui, il fallait procurer de la besogne à ces âmes en fourrière, et voilà pourquoi les *saints* n'auront jamais assez d'enfants. Si Dieu les a gardées si longtemps dans le ciel ce n'était pas pour les envoyer dans le corps des Hottentots, des nègres, des idolâtres, des faux chrétiens; non, la bonté, la justice de Dieu les réserve pour les faire venir chez les saints du Dieu vivant. Il est donc raisonnable que Dieu dise à ses serviteurs fidèles et choisis: "Prenez plusieurs femmes comme les patriarches."

Avec ce raisonnement, quelques miracles, et la crainte de cet article de foi: "Quiconque n'a pas été marié par cette loi ne peut pas réclamer sa femme à la résurrection, on a pu recruter et on recrute tous les jours un certain nombre de *saintes*, disposées à prendre hypothèque de sentiment, dans une proportion quelconque, sur le cœur d'un vrai croyant: "Avant cent ans," dit quelque part avec orgueil un saint des derniers jours, "mes descendans directs dépasseront en nombre la population de l'état de New York, qui est de quatre millions d'âmes."

Voilà cent ans qui seront bien employés, si chaque saint en peut dire autant, les âmes en réserve dans le ciel seront bientôt toutes occupées.

Combien le prophète Brigham Young a-t-il de femmes? On a dit trente, quarante, soixante, etc.; c'est très exagéré, et M. Bertrand nous fait savoir qu'il se contente de quinze. Et encore, "il est bon d'observer que plusieurs de ces femmes, compagnes de sa jeunesse et toujours traitées avec toute la déférence et tous les égards imaginables, ne sont plus pour lui que des amies."

Ces quinze femmes, parmi lesquelles, nous le voyons, quelques-unes sont de véritables invalides civils, vivent ensemble dans *Lion's Mansion*, où chacune a sa chambre particulière. Elles prennent leur repas en commun. Brigham y assiste, dit les différentes prières de la journée, et donne des instructions à ses enfants. Mais la plupart des saints ont jugé prudent d'éloigner les unes des autres leurs fractions d'épouse, et ils les logent dans des maisons séparées. Chacune prend soin de ses enfants. Voici le produit d'un recensement fait à la fin de 1858, qui porte à 3,617 le nombre des maris polygames

Maris ayant sept femmes et davantage,	387
Maris ayant cinq femmes,	730
Maris ayant quatre femmes,	1,100
Maris ayant plus d'une femme et moins de quatre,	1,400
Total,	3,617

Je voudrais que l'espace me permit d'entrer ici dans des détails assez curieux concernant les mariages dans l'Utah. Mais pour faire comprendre jusqu'à quel point le fanatisme religieux des mormons a détruit chez les femmes le sentiment le plus exquis de l'amour, il suffira de rapporter ce détail de la célébration de tout mariage polygame. Le saint qui veut contracter une nouvelle union se rend dans un lieu désigné avec la femme ou les femmes qu'il a déjà, accompagné de sa fiancée. Le président interpelle le fiancé, son épouse ou ses épouses et sa fiancée, qui se tiennent debout en face de lui. Il dit à l'épouse ou aux épouses: *Consentez-vous à donner cette femme à votre mari pour épouse légitime dans le temps et dans toute l'éternité?* La voix de l'épouse encore unique, où les voix en chœur de toutes les femmes déjà mariées font entendre le *oui* fatal. Aussitôt les épouses prennent la main droite de la fiancée et la placent dans la main de leur mari. Alors le président prononce ces paroles sacramentelles: "Au nom du Seigneur "Jésus-Christ, et par l'autorité de la sainte "prêtrise, je déclare que vous êtes légalement et justement mari et femme pour l'éternité."

D'après cela il s'ensuivrait que le consentement de la femme est nécessaire au mari pour contracter un nouveau mariage; ce consentement est en effet fort utile; mais si parmi les mormonnes il se trouvait une femme assez imbue des préjugés vulgaires pour être jalouse d'une rivale et refuser de l'unir à son mari, eh bien! on se passerait de son adhésion, et le mariage aurait lieu tout de même. Il n'en serait pas moins agréable au dieu de Joseph Smith. En effet, dans ce cas, d'après les livres sacrés des mormons, la femme devient transgresseur, et le mari est exempt de la loi de Sarah, qui servit Abraham d'après la loi, quand le Seigneur commanda à Abraham de prendre Agar pour femme.

Mais telle est l'aberration de ces fanatiques que ce sont les femmes elles-mêmes qui, le plus souvent, engagent leur mari à contracter de nouvelles unions. On comprend qu'un semblable résultat soit impossible par la philosophie, et qu'il ait fallu pour l'obtenir avoir recours à l'attirail, pourtant un peu usé, des révélations divines par l'intercession d'anges enveloppés d'une longue pelisse blanche, d'archanges lumineux et de miracles à la Robert Houdin.

C'est très bien quand on s'adresse à de pauvres malheureux privés de toute instruction et dont le cerveau mal équilibré est plus particulièrement propre à recevoir les impressions du merveilleux; mais comment M. Bertrand, qui est un homme instruit—son livre nous le prouve,—qui de plus a beaucoup voyagé, ce qui développe l'esprit et le cœur, comment M. Bertrand a-t-il pu adopter toutes les jongleries du spiritualisme mormonnien et devenir un de ses missionnaires convaincus? Ce phénomène serait tout à fait inexplicable si M. Bertrand n'avait pris soin de nous apprendre que le mormonisme ne germait pas chez lui sur une terre ingrate, et que son esprit était depuis longtemps déjà préparé à toutes les révélations possibles, par des révélations antérieures auxquelles il a cru, mais auxquelles il ne croit plus.

Voici par quelle sorte de gymnastique spirituelle M. Bertrand a dû passer pour disposer suffisamment son cerveau à accepter comme divines les prophéties yankées de Joseph Smith.

C'est à l'école du célèbre père Loriquet que notre compatriote a fait ses premières armes en théologie. Ses parens le destinaient à l'état ecclésiastique. L'amour des voyages l'emporta sur le désir de devenir prêtre, M. Bertrand abandonna ses études pour courir le monde.

Il demeura sept ans aux Etats Unis, alla voir couronner don Pedro II à Rio Janeiro, et revint en France pour reprendre la mer et visiter l'Inde et la Chine. Après ces lointains voyages, l'amour de l'étude ramena notre héros à Paris. Si M. Bertrand n'avait pas les dispositions nécessaires pour être prêtre, la nature du moins l'avait fait croyant. Il crut successivement à une foule de choses dont il rit aujourd'hui. Ainsi il appartint pendant quelque temps de cœur et d'âme aux doctrines de M. Buchez, dont le catholicisme radical l'avait tout d'abord séduit.

M. Bertrand rêvait une alliance entre l'autorité du dogme catholique et la liberté politique. C'était un peu perdre son temps. Pour s'occuper plus sérieusement, il passa de l'école de M. Buchez à celle de M. Wronski. M. Bertrand trouva tout simplement sublimes les spéculations de cet économiste. Le père Loriquet et M. Buchez, qu'il avait trouvés non moins sublimes, ne lui parurent plus que des idiots. Il appelait donc M. Wronski à son tour flambeau de l'humanité, lorsque de lointains échos lui apportèrent la *vraie vérité*, par la voix du prophète Joseph. Naturellement M. Wronski fut mis au rancart.

Le mormonisme occupant dès lors tout son enthousiasme, il partit, après s'être fait baptiser par John Taylor dans l'île Saint-Ouen, pour le grand bassin, afin de juger par lui-même. M. Bertrand, avec le courage d'un néophyte, s'embarqua pour New-York, se rendit au Missouri par les voies ferrées, et traversa en charriot traîné par des bœufs les quatre cents lieues qui séparent les bords du lac Salé du fort Laramie.

Il demeura quatre ans dans la cité mormonienne, et se fit jardinier avec un tel succès qu'il obtint dix premiers prix aux expositions publiques d'horticulture. "Nos plus belles dames mormonnes," dit-il, "se disputaient mes pots de fleurs, et les jeunes filles du voisinage venaient régulièrement cueillir de mes fruits, et surtout de mes *currants*, sorte de groseille sauvage que la culture rend propre à faire d'excellentes confitures."

Avec les institutions civiles des mormons, et le jardin tentateur de M. Bertrand, qui attirait dans son riant domaine tant de frais minois, il semblait impossible à notre compatriote de ne pas partager son cœur entre un assez grand nombre d'épouses, d'autant plus que la perfection religieuse d'un mormon en ce monde, comme son degré de béatitude dans l'autre, est proportionné au nombre de ses femmes. Combien donc, me demanderez-vous, M. Bertrand a-t-il d'épouses?

Lecteur, M. Bertrand n'a qu'une seule femme! Et ne croyez pas que ce soient les occasions qui lui aient manqué pour faire bon nombre d'heureuses: "Je n'étais déjà plus de la première jeunesse lors de mon séjour en Utah, et je ne réclame aucune parenté, même éloignée, avec l'Apollon du Belvédère, et bien, si j'avais accepté toutes les femmes jeunes ou vieilles, laides ou jolies, qui vinrent me poser la question dans mon ermitage, j'aurais aujourd'hui plus de femmes que Brigham Young lui-même." Voilà où peut conduire, chez des femmes naturellement disposées au mariage, l'amour des fruits à confitures!

Mais pourquoi donc, me demanderez-vous encore, M. Bertrand, qui croit la polygamie d'institution divine, n'a-t-il pas cédé aux instances charmantes de tant d'aimables ménagères, et par quel miracle de désobéissance à la loi des prophètes est-il resté fidèle à l'épouse unique qu'il a choisie? M. Bertrand était marié avec une Parisienne quand il s'est converti au mormonisme.

Il paraît que l'Eglise nouvelle n'est point du goût de Mme Bertrand, mais M. Bertrand nourrit le doux espoir de la convertir, et c'est de sa main seule qu'il acceptera de nouvelles femmes. Ce jour bienheureux arrivera-t-il jamais? Helas! on peut tout craindre de la résistance systématique de Mme Bertrand, qui ne veut, sous aucun prétexte, entendre parler de polygamie. C'est désespérant.

En attendant, M. Bertrand est venu parmi nous investi de ses importantes fonctions de missionnaire mormon. Fera-t-il en France de nombreux prosélytes? Il est permis d'en douter, car, en arrivant à Paris, cet excellent apôtre a eu la douleur de constater que la branche des saints ne comptait en tout ici que treize membres. Treize c'est un mauvais chiffre, un chiffre cabalistique. "En outre", dit l'envoyé de Brigham, "un certain nombre de nos frères avaient fait scission, grace aux ténébreuses machinations d'un ex-protestant français." Le schisme! ah! le schisme! c'est lui qui a perdu l'une après l'autre les religions les plus prospères et qu'on croyait éternelles. C'est aussi lui qui menace le mormonisme. Mais que voulez-vous, ces réformateurs tranchent de la foi [illegible] la suppression de la polygamie? A cette question intempestive, il me répondra par ces mots indignés: "Ah! ce serait joli. Non, le mormonisme, s'il réussit jamais, ne devra son succès qu'à ses aberrations sociales et à ses absurdités spiritualistes. Mais tranchez de ce système tout ce qu'il y a d'insensé et de contraire à la nature, pour en faire un plan raisonnable de société nouvelle, il tombera infailliblement, fût-il excellent. Que voulez-vous! l'esprit humain est ainsi fait! *Credo quia absurdum*.

OSCAR COMETTANT.

Décédée hier soir, à 4 heures trois quarts, à l'âge de 76 ans, Mme veuve JEAN JOSEPH ROMAN, née Marie Rosalie Leblanc. Ses amis et connaissances, ceux de ses fils, J. M. et Alphonse Roman, ainsi que ceux de ses gendres, O. Lobrano, J. Ja[illegible], Edmond Fourcade et J. Moulinier, sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, 15 novembre, à trois heures précises, de la demeure de ses parents, rue de l'Hôpital, entre Prieur et Johnson.
De la part de sa famille.

Décédée hier, à 5 heures du matin, ALICE LIBRADA, âgée de 16 mois, fille de Manuel Santana et de Marie Granary. Les amis et connaissances de la famille, ainsi que les membres de la Société Ibera, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après-midi à 4 heures. Son corps est exposé chez son père, rue Amour No 352, entre Columbus et Histoire.
De la part de sa famille.

Fallecio ayer, á las 5 de la mañana, á la edad de 16 meses, ALICE LIBRADA, hija de Manuel Santana y de Maria Granary. Se convida á los amigos y conocidos de la familia y á los miembros de la Sociedad Ibera, á asistir á su entierro que tendrá lugar hoy, á las 4 de la tarde. El cuerpo esta depositado en la casa de su padre, calle Amor, No 352, entre Columbus y Historia.
De parte de su familia.

Décédée, hier, à 3 heures P. M., à l'âge de 62 ans, Mme S. PIERRE COUDERC, née à Bordeaux. Ses amis et connaissances et ceux de la famille, sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à 3 heures et demie P. M. Le convoi partira de sa dernière demeure, rue Royale, No 251, entre St Philippe et Ursulines.

Décédée, hier, à trois heures et demie, dame AUGUSTE CHEVAUX, âgée de 38 ans. Ses amis et connaissances ainsi que les membres de la Société d'Economie sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu cette après-midi, à trois heures précises. Le corps est exposé rue Craps, entre St Antoine et Bagatelle.

ATTENTION,

R. T. Montgomery vend, aujourd'hui, samedi, à 9 heures et demie, au poteau 16, Premier District, pommes de choix; à 10 heures et demie, à l'encoignure des rues Julia et Cirque, quincaillerie, cordes, &c.; à 11 heures, dans la rue du Camp, No. 27, meubles, tapis &c.; à midi et demie, dans la rue du Camp, No. 73, farine fraiche et de choix.

ON ACHETE
Tous les billets
QUI NE PASSENT PLUS,
Chez M. BRETTE,
No 18, rue St Charles,
Vis à vis le True Delta
14 nov—3

A bon marché pour du comptant!!
Théodore Danziger,
—Encoignure Royale et St-Philippe—
VIENT de recevoir par les derniers arrivages un assortiment de marchandises sèches consistant en indiennes françaises et américaines, flanelles rouge, bleue et blanche, cotons blancs et écrus, barège et mousseline laine noire et en couleurs, soierie noire unie, draps noirs et en couleurs, cassimir pour pantalons, châles et manteaux, et une foule d'autres marchandises qu'il serait trop long d'énumérer, qui seront vendues à des prix excessivement réduits POUR DU COMPTANT SEULEMENT. 13nov—3f

Nouvelle-Orléans, 14 novembre 1862.
LE public est informé que la BANQUE DE LA NOUVELLE ORLEANS est de nouveau ouverte comme d'habitude pour la transaction des affaires.
14 nov—1 M. BELLY, caissier.

Avis aux intéressés.
LE Dr MAILHE, traitant et guérissant les maladies chroniques en général, et telles que celles réputées incurables, ce qui constate de nombreux et importants succès obtenus à la Nouvelle Orléans, reçoit de 10 heures à midi et de 4 à 5 du soir, rue St Louis No 160 entre Rampart et Bourgogne. 15 nov—6

TABAC EN FEUILLES.
UN LOT DE TABAC en feuilles pour Capes, d'excellente qualité. A vendre au No 23, rue Bienville, au rez-de chaussée. 5nov—3f

Demande de pension.
UN jeune homme désire prendre pension dans une famille particulière. Il exige et donnera les meilleures recommandations.
S'adresser par écrit au bureau de "l'Abeille".
14nov—1

CINQ piastres de récompense.—VACHE perdue.—Perdue, le 10 de ce mois, une vache de couleur blanche, ayant le cou et la tête tachetés de rouge, et les cornes rognées, avec une clochette au cou. La personne qui l'aura trouvée est priée de la ramener chez le soussigné, rue Barthélemy, entre Casacalvo, Moreau et [illegible], 3me District, où elle recevra la susdite récompense. BAPTISTE SER.
15 nov—2f

Aux habitants sucriers et aux tonneliers.
CERCLES! CERCLES!
CENT MILLE CERCLES DE HICKORY, pour boucauts, qualité supérieure, à vendre au gré des acheteurs, par McPHELIN & IRVINE, Rue Tchoupitoulas, No 104, entre les rues Girod et Lafayette.
N. B.—Nous tenons à ce qu'on sache que ces cercles sont du Kentucky et de l'Indiana, et supérieurs à tous les cercles du Nord. 3nov—1m

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,
Vendredi soir, 14 novembre 1862.

Le marché aux farines et aux provisions n'est pas plus animé qu'auparavant. L'approvisionnement est faible et ne suffit pas à la demande; il diminue graduellement. Il y a eu d'autres arrivages de sucre et de mélasse dont une partie de la nouvelle récolte, mais les opérations ont été presque complètement suspendues. Les acheteurs ne montrent pas beaucoup d'empressement à acheter; ils attendent d'autres arrivages de la côte et des prix plus faciles.

Le fret n'a pas varié, les prix en sont très élevés, mais il n'est guère animé.

Le temps a été humide jusqu'à midi, puis nous avons eu une pluie qui a duré une demi-heure.

SUCRE—Il s'est vendu quelques petits lots seulement aux prix antérieurs. Fair à fully fair, 8 à 8½ cts, prime à choix, 8¾, 9 cts, clarifié jaune, et second 8½ la livre.

MELASSE—Les transactions ne comprennent que 300 barils vieille prime, à 34½ @ 35 cts le gallon.

FARINE—Un lot de 300 barils de superfine a été vendu à $10 le baril. L'extra se détaille à $11 50 @ $12 50 le baril.

BACON—Un lot de 13 tierçons de jambons passés au sucre a été vendu à 18cts. Les épaules se détaillent à 8 à 10 cts, les pièces côtés dessous à 10 cts et les jambons passés au sucre à 15 à 16cts la livre.

POMMES DE TERRE—Les transactions comprennent 510 barils vendus du débarcadère à $3 10 et 150 à $3 75 le baril.

GRAISSE—La prime en barillet se détaille à 15 cts la livre.

FRET—Une barque a été affrétée pour New-York et une autre pour Philadelphie, il y a quelques jours, à $7 50 le boucaut de sucre. C'est le prix actuel.

—Il a été vendu à l'encan aujourd'hui 36 barils farine extra à $10 50 à $10 25, 150 barillets graisse inférieure à 14½ et 40 à 15¾, 125 caisses fromage anglais Dairy, à 9¾ à 9½, 10 tierçons jambons passés au sucre à 11¼ cts, 400 sacs maïs et 77 do avoine, à [illegible] le boisseau.

—Arrivé dans les trois derniers jours, du 12 au 14 inclusivement: 7 barils porc, 481 barils et 808 barillets graisse, 616 barils bœuf, 234 boucauts bacon, 210 barils farine, 916 barillets beurre, 411 caisses fromage, 2,423 barils pommes de terre, 224 barils fèves, 155 boucauts et 16 barils sucre, 1500 barils mélasse, [illegible] balles foin, 81 sacs maïs, 3 barils farine de maïs, 31 kegs huile, 460 caisses chandelles, 1132 barils pommes, 12 barils pommes sèches, 305 barils oignons, 50 barils cidre, 24 barils vinaigre, 30 barils et barillets cornichons, 960 caisses savon, 40 barils porter et 311 vases ale.

—Exporté: 166,000 douves, 3 caisses tabac, 756 boucauts et 30 barillets sucre, 678 barils mélasse.

Arrivés du 8 au 14 inclusivement: 2 barques, 2 bricks, 10 goëlettes, 5 steamers et 17 bateaux à vapeur.—Expédiés: 1 steamer, 1 barque, 1 brick et 3 goëlettes.

—Le fleuve a baissé de 4 pouces dans la semaine; il est actuellement à 14 pieds 2 pouces au-dessous de la marque des hautes eaux.

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 15 novembre 1862.

Arrivés hier, 21 bœufs et 17 veaux. Stock vendu, 27 bœufs, 11 cochons et 18 veaux. Stock à vendre, 300 moutons et 72 veaux.

Bœuf, 1re qualité, par livre, net	28 cts.
" 2e "	25
" 3e "	20
Cochons, par 100 livres gr	15 @ 17 cts
Veaux, 1re qualité, par tête	$25 @ 30
" 2e qualité, par tête	$15 @ 20
Vaches à lait, par tête	$100 @ 130
Moutons, 1re qualité, par tête	$15

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS HIER.
Brick San Antonio, Snow, Philadelphie.
Goelette Dirigo, Cook, New York.
Goelette anglaise Planet, Candler, Matamoros.

ARRIVÉS HIER.
Goelette Flying Dutchman, de la Côte.
Steamboat Morning Light, Hopper, de la Côte.
Steamboat St Maurice, Kendall, Donaldsonville.

Montant le fleuve.
Barque Growler, Merrill, Boston.

EXPORTATION
Philadelphie—Par le brick San Antonio — 8 barils et 412 boucauts sucre, 20 demi et 161 barils mélasse.
New York—Par la goelette Dirigo — 3 barils et 274 boucauts sucre, 27 demi barils et 54 barils mélasse, 40 barils et 50 demi barils huile, 447 peaux, 50 barils vides, 22 barillets graisse, 4 boîtes marchandises.
Matamoros—Par la goelette Chandler — 5 balles toile d'emballage, 125 rouleaux corde, 119 do do, 300 barillets clous, 8 paquets cercles en fer, 12 caisses huile, 175 colis poisson, 60 caisses savon, 50 caisses chandelles, 47 colis marchandises.

PRODUITS REÇUS.
De Donaldsonville—Par le steamboat St Maurice — 12 boucauts sucre, 107 barils mélasse, à ordre.
De la Côte—Par la goelette Flying Dutchman — 231 do sucre, F Martin.

Mairie de la Nouvelle-Orléans.
Hôtel de Ville, 14 novembre 1862.
LE prix de la farine étant aujourd'hui de douze piastres par baril, les boulangers sont requis de donner, durant la semaine commençant le dimanche 16 du courant, jusqu'à nouvel ordre:
44 onces de pain pour .... 20 cents.
22 " .... 10 "
11 " .... 5 "
Les acheteurs de pain auxquels on demande un plus haut prix rapporteront leurs bons, celui du boulanger et indiqueront le pain acheté et le prix payé à une station de police ou au bureau du Prévôt Maréchal assistant.
Par ordre de HENRY C. DEMING,
Col. des Volontaires des E U agissant comme Maire.
W. S. PAYNE, secrétaire. 15nov—5

Quartier Général du Département du Golfe.
Nlle Orléans, 12 novembre 1862.
—Ordres Généraux No 95—
Tous les officiers de ce Département devront se conformer immédiatement aux ordres ci-annexés, émanés du Département de la guerre. Un duplicata de l'inventaire qui y est demandé devra être envoyé, par voie d'officier, au chef de "l'Ordonnance," de ce Quartier Général, en même temps que le dit inventaire sera transmis à Washington. Le dit inventaire devra comprendre toutes les armes en la possession d'officiers et de soldats, de quelque part qu'elles viennent, excepté les armes régulières apportées du Nord dans ce Département.
Chaque officier devra rapporter à ce Quartier Général la date de la réception de cet ordre, pour hâter le rapport des délinquants à l'Adjudant Général.
Par ordre du major général BUTLER.
Geo A Strong, A. A. Général.

Département de la Guerre—Bureau de l'Adjudant-Général
Washington, 14 octobre 1862.
ORDRES GENERAUX No 167.
TOUT OFFICIER commandant un département, une compagnie, un régiment ou un poste, ayant des armes en sa possession ou sous son contrôle, armes dont il est responsable, dans les dix jours qui suivront la réception de cet ordre, [illegible] au chef de l'Ordonnance à Washington [illegible] un inventaire déclarant:
1o—Le nombre d'armes dont il est responsable, le nom ou les noms des armes.
2o—Le calibre des armes.
3o—Si les armes sont rayées ou lisses.
4o—Combien il y en a qui peuvent servir et combien ont besoin de réparations.
5o—Combien de ces armes sont employées, où sont logées celles qui ne servent pas et leur état.
6—La date à laquelle l'ordre lui a été communiqué.
Le dit inventaire portera le nom [illegible] de l'officier [illegible] au brigadier général James W. Ripley, chef de "l'Ordonnance", à Washington D C, avec une lettre d'avis.
Les commandants d'armées, de corps, de Divisions, de Brigades, de Régiments et de Postes [illegible]
Par ordre du secrétaire de la guerre
(Signé) L. THOMAS, Adjudant Général
Officiel
(Signé) E D TOWNSEND,
11 nov—3 Adjudant Général Assistant.

Quartier Général, département du Golfe.
Nlle-Orléans, 12 novembre 1862.
ORDRES GENERAUX No 94
Les officiers suivants, qui servent dans ce Département ont été rapportés au payeur général par le commissaire général, qui recommande que leur paie soit arrêtée parce qu'ils n'ont pas rendu leurs comptes au département de commissaire, ainsi que l'exigent les règlements. Lesdits officiers ont été rapportés au payeur de ce Département par le payeur général, qui ordonne que leur paie soit arrêtée:
Le lieutenant A. Putney, 8e Rég. des Volontaires du New-Hampshire.
Le lieutenant H. G. Cushing, 8e régiment des Volontaires du New-Hampshire.
Le lieutenant Charles D. Webb, 12e régiment des Volontaires du Maine.
Le lieutenant J. H. Crowell, 14e régiment des Volontaires du Maine.
Le lieutenant W. A. Brainerd, 13e régiment des Volontaires du Maine.
Le lieutenant Stewart Newell, 4e régiment des Volontaires du Wisconsin.
Le lieutenant James Monroe, 26e régiment des Volontaires du Massachusetts.
Le lieutenant J. W. Cushing, 31e régiment des Volontaires du Massachusetts.
Le lieutenant L. C. Howell, 31e régiment des Volontaires du Massachusetts.
Le lieutenant E. A. Fish, 30e régiment des Volontaires du Massachusetts.
Le lieutenant C. W. Stone, 6e régiment des Volontaires du Michigan.
Le lieutenant J. A. Leonard, 1er régiment des Volontaires de la Louisiane.
Le lieutenant J. S. Bromley, 12e régiment des Volontaires du Connecticut.
Par ordre du major général BUTLER.
R. S. DAVIS, capt. et A. A. A. G. 13nov—3f

Quartier Général, département du Golfe.
Nlle Orléans, 11 novembre 1862.
ORDRE GENERAL No 93.
1—Tout officier commissionné qui sera trouvé buvant des liqueurs enivrantes dans un lieu public quelconque dans ce département, sera dénoncé au Président pour être chassé du service.
2—Tous les officiers de police sont requis d'informer ce Quartier Général de toute violation de cet ordre.
Par ordre du major général BUTLER.
R. S. DAVIS, capt et A. A. A. G.
13 nov—

AVIS.
Bureau du Trésorier, 13 novembre 1862.
LE rachat des billets coupés de la ville est remis jusqu'à nouvel ordre.
13 nov—7f BENJ. F. FLANDERS, Trésorier.

Bureau de la Compagnie de la Presse à Coton de la Levée.
Nlle Orléans, 8 novembre 1862.
UNE élection de sept directeurs de cette compagnie, pour l'année, aura lieu LUNDI, 17 du courant, au bureau de MM R. Rocheraux & Co., rue St Louis, No 18, de midi à 2 heures P. M. J. V. CHAERY, Secrétaire.
10 nov—6f

CHANGE.
A VUE ET A ECHEANCE, sur New-York.
A vendre par W. J. REID,
nov—4f 33, rue des Magasins.

A LOUER.
La maison No 142 rue du Canal; aussi, les maisons 157 et 159, rue du Canal, formant l'Angle des rues du Canal et Dauphine. S'adresser à WILLIAM SYER,
28, Commercial Place.

CIGARETTES.
QUARANTE mille paquets Cigarettes de la marque LA HONRADEZ en barils, demi et quarts de barils, venant d'être reçus et à vendre par BORNIO & BROTHER, Rue Gravier No 34.
5 nov—

VINS.
EN débarquement du navire Lizzie Rice, de Bordeaux—
100 barriques vin St-Emilion,
20 barriques vin Haut Sauterne,
A vendre par E DUBOIS,
1nov—1m 13 rue [illegible] et 12 rue Douane

Coffres Forts incombustibles et incrochetables de FICHET, à Paris.
PLUSIEURS grandeurs à vendre par—
LEON PIERRE & Co,
3 sept—6m 71, rue de Chartres.

BOITES DE CAISSE—Un assortiment d'excellentes boîtes de caisse, venant d'arriver par le steamer "Roanoke," de New York, à vendre par OSCAR SERCIER & CO, Rue Tchoupitoulas, No 77.
13nov

RHUM ET ALCOOL.
RAFINERIE de la Louisiane. Constamment en main en quantité à la convenance des acheteurs. LAUVE & LEBLANC, 17 et 19, rue Toulouse.
11 no—

TABAC ET GROCERIES.
6 caisses Tabac SEED LEAF, du Connecticut;
50 meules Fromage de l'Ohio;
20 caisses Amidon;
25 barils Orge;
14 do Pois secs, cassés et entiers;
6 caisses Sagou
6 barils Lentilles
17 oct—1m A vendre au No 34 rue Bienville.

Liste Française des Lettres

Non réclamées restant au Bureau de la Poste ce jour-ci le 15 novembre 1862.

Les personnes réclamant les lettres sont priées de dire que leurs lettres sont annoncées.
Dorénavant les lettres restant dans ce Bureau seront annoncées le 1er et le 15 de chaque mois.
Voir la liste écrite à la main tous les jours.

A
Allain & Co, Valérien—4
Artigues, Pierre
Aroma, Jules C

B
Blanc, Jules—3
Blasi Charles, Joaillier
Bravo Ramon
Blanco, Bartolomé
Brand, A
Baldaro, Stulich
Bemon, José Maria
Bell, Isidore
Bertrau, François
Bellefeuille, Louis—2
Bertrand, Marie Mlle
Bruneau, Amélie Mme
Millamoire, Hilario
Bigot, Thre. F
Bouligny, Dominic
Boultery, John F. Hon—2
Boulée, Jean Pierre
Bolermann, Jean
Brugnieres, Isabelle Mlle

C
Calafell, Juan
Catoire, M
Cassaing, B
Chauvin, Vve Mme
Cartier, J Don
Cabouslayre, Honoré
Chambry, M
Caiugerodich, Stanislo
Castera, Louis
Chabert, L Mme—2
Carbajal, Fernando, Gonzales
Cambronne, Che
Chevalier, Pierre
Casterée, (née) Madame
Cossé Augustus Dr
Coll, Henry
Cripio Peter
Chirighin, Francisco
Calapella, A
Chighizola, Luigi
Chisot, Joseph
Consolo, Charles
Cousin, Azélie Mlle
Chopard, Madame
Curé, Edge le Capt
Crasmos, Augustin

D
Du Costa, Albert A
Daverede, Noel
De Silva, Antoine José
Da Costa, Morris Axe
Deure Pierre
Du Costa, Victor
Darcantel, Henry
Dartigues J V
Dépouge, Julie Mme
De Roa dia, A Dr 2
De Moya, Elisabeta
De Mena, Frederiko A
De la Vega Ant.
Déjean, Alexandre
De Vaucour, D Dr
De Mauy, François
De Souza Manuel Franco
De Blanc, Cha
Delaunderier, J bu
Delignery, Vve Mme
De Bois, Louis
Delcardia, V
De Freaux, veuve Robert
De Vega, Juan
Divorruse, Pitre
Dorlocourt, Dorresmont
Duquesnay, F L
Dubois Victor
Dulorrestier et Pasquier
Dubois et Herman
Durand, Bouquet et Co
Dupré, Ad Madame
Dupuy, Pierre
Dubois, Mme

E
Emmerling, madame
Ezneau, J

F
Faure, aumônier
Ferrari, Luigi di F
Favre, madame—2
Farrato, Congura Giov—2
Faux, Wm
Funel, Joseph
Fagotti, Francisco
Fillon, nég.
Freitas, Francisco José
Freville, V A, Dr
Fedele, Giovani
Fernandez, y Co
Faunet, contrôleur
Fonbona, Eli

G
Gardner, Jean Pierre—2
Garel, J. J.
Gaudin, facteur de pianos
Galinato Sebastiano
Gauucheau, E
Gonet, rue Bourgogne
Gré, François, Madame
Goulé, J—2
Gomez Santiago Pandes
Guilleree, Rose—4
Guilleree, F
Guibourg, Dr

H
Heinze, Xavier, 2
Hameaux, Dieudonné Mme
Horta, Antonio
Huot, Constant
Hergen, G
Huant, J

I J
Ignatio, r. Bourgogne, 183
James, A B
Jeaum, François

L
Laport, Theofolo
LaFerranderie, Firmin, 2
Lallingen, Bernard
Larrieu, Bernard Antoine
Layous, Jean, graveur
Laulier, L
Landum F
Lamata, Angelo
Laforest, A
Lafon, Ellen, Mme
Laurent Mme, 3e District
Lacrais, Leon
Lavigne, Marie, Mme
Landry Name
Lalou, Pierre, ou O. Moisto
Lagasse, Henri
Lavigne, Victor
Laporte, Ellen
Lebardé, Marie-Anne, Mlle
Leclerc, Pierre
Lebeu, Guillaume
Lorrel, George
Longuemare Jr & Co.
Lucas, Jacques

M
Martinez del Campo Don
Matos, Marie Madame
Marcy, F
Mancini di Pierro
Mautin, O.J.C., Vincenzo
Maneyo, Guiseppe
Mattel, Pierre, armurier
Meuter, Jules
Métroand veuve Mme
Mercier, Armand Dr
Meunier, Edmond
Mirecruse, Paul Jaoure
Miltardon, L
Mignard Mme
Moudry, Nicolas
Moncanel Faux
Montardon Gustave
Mouila, Augustin M
Moutel, Pierre
Moudetti Jr J A
Moh, Louis
Moranty, Honoré
Martin, l'abbé Ambroise

N
Nergeneaux, Jean
Nicolich, Mateo Auto
Noland, née Moreucy Mme
Nuñez Ramon
Nucessevica Dodato

P
Pasettag, Guiseppi
Patenseau, A
Pargeis Manuel
Payrose, maréchal ferrant
Plaisance, J
Passard, maître de navire
Pagnonetti, Giacomo
Perrin et, J Madame
Petit, 61 rue Villere
Pierron, Mme
Pichon, [illegible]
Pilaud, Auguste
Pijar, Léonie
Pouy et Olivier
Provençal, Victor

R
Ramires, Pedro
Ramires, Ygnacio
Riviere, Jerome
Riau, Leonie, Mme
Ribbe, Mathieu (maréchal)
Richard, Gme
Roussel, Amélie
Leon Dedune
Rohrer, Jean Pierre
Roman & Kendall
Rousseau, Eugene
Roque Mathieu
Roberts, Antoine
Robert, Alfred
Rousseau, Antoine
Rouchard, Théo

S
Santa Balla, Manuel
Salvo, Vincenzo
Saverio, Triporio
Sparicio, Mariano
Semonsetto, Audia
St Hilaire, Louis
Sobbé, Antoine 2
Sodie, Geo
Soulé, Théodore
Souisé, Eduard
Simeon Cheney
Soret, François

T
Tramontine, R
Trame, EJ
Terry y Rivas
Theard Rod L—2
Tiel Joseph Martin
Trilouc & Bon Paul—3
Thiebaud Joseph
Thomas Armand
Toussaint, Bergere
Torrès & Co A B
Talcabert, Guiseppe
Truyo, Mario

V
Villiet, André
Villereux, Deming—2
Villaveas, Etienne
Vicavas, J E
Veyret, Joseph Mlle
Valdrant, Delphine Mlle

Z
Zebrisska, Berra Mlle

INITIALES
Navire Ferrier, pour Viel
[illegible] pour Mariau
[illegible] pour Le Mire
Renaullt, pour Regis
Le commissaire des rues
[illegible] de Crecie

Nouvelle Orléans, le 15 novembre 1862.
JOHN M G PARKER
15 nov Maître de Poste actuel

Devant partir SAMEDI 15 du courant, à 5 heures de l'après midi.
POUR NEW YORK, touchant à la HAVANE—Le steamer ROANOKE commandant John Thompson, partira [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à WARNEKEN & CO.
11 nov—4 Rue de l'Union, No 41

POUR NEW YORK via MATANZAS
Jour de départ SAMEDI, 15 du courant à 5 h. P. M.
POUR NEW-YORK VIA MATANZAS—Le magnifique steamer MATANZAS, capitaine Liesegang, partira directement ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret, pour passage de première et seconde classe, pour New York et Matanzas, s'adresser à D. GOICOURIA & CO,
8nov—7 rue Poydras No 82

POUR LE HAVRE—Le navire français FERRIERE, capitaine A. Pichat, ayant déjà une grande partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour balance de fret ou passage, de chambre, ou d'entrepont, s'adresser à ED. DUPASSEUR & CO, 5 rue Royale.
Ni le capitaine ni les consignataires du navire français FERRIERE, du Havre, ne seront responsables des dettes contractées par l'équipage du dit navire. ED. DUPASSEUR & CO 1nov—1m

POUR MATAMOROS
La goelette mexicaine TIGALTEPEC partira sous peu. Pour fret et passage, s'adresser à bord, entre St Louis et Conti. 10 nov—6

POUR MARSEILLE.
La barque italienne UTALI, capitaine Olivari, partira sous peu pour Marseilles.—Pour passage seulement, s'adresser à PIAGGIO VIOSCCA Jr, 62 et 64 Vieille Levée.
10 nov—

POUR TAMPICO.
La goelette HENRY TRAVERS, fine voilière, chevillée en cuivre, capitaine Georgeson, partira prochainement et pour Tampico.
Pour fret ou passage, s'adresser à F. CLAVEL & Co,
10nov—2 No 77, rue des Magasins.

AVIS.
BUREAU DE L'ANNOTATEUR DES VOTANTS pour la paroisse d'Orléans.
Ville de la Nlle Orléans.
TOUS les citoyens loyaux dûment qualifiés pour voter aux élections dans la ville de la Nouvelle Orléans sont prévenus que le bureau est maintenant ouvert pour l'enregistrement des votants, de 9 heures A. M. à 3 heures P. M., au bureau du commissaire des rues, à l'Hôtel de Ville. Entrée par la rue Lafayette.
15 nov—3f U. F. SEICHSNAYDRE, Annotateur

AVIS.
LE public est prévenu de ne point acheter ou négocier d'une manière quelconque un billet daté Nouvelle Orléans, 1er novembre, pour la somme de $300, payable à trois mois de date. Le dit billet a été tiré par F. Sabrier et Co. Ehrenberg, à leur propre ordre, endossé par eux et paraphé pour l'identifier avec un acte hypothécaire passé pardevant Geo. Lugenbuhl, notaire public.
14 nov—3f

60,000 cigares de la Havane, de la marque La [illegible], en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, Rue Vieille Levée, No 46, entre Douane et Bienville.
14 nov—3f

SALSEPAREILLE.
UN lot de salsepareille du Mexique, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, Rue Vieille Levée, No 46, entre Douane et Bienville.
14 nov—3f

JALAP.
UN lot de jalap, du Mexique, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, Rue Vieille Levée, No 46, entre Douane et Bienville.
14 nov—3f

AVIS.
Succession d'Antoine Michoud.
DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,918—Tous les débiteurs et les créanciers de feu Antoine Michoud ou de sa succession sont notifiés par les présentes d'avoir à payer leurs dettes ou présenter leurs réclamations aux exécuteurs ou à leur avocat, à son bureau, No 10, rue St-Pierre entre Chartres et Levée, dans les dix jours de cette date. BUY DUPLANTIER,
8nov—12 Avocat de la succession.

DRAPS BLEUS
ET DOESKINS.

VENANT D'ETRE REÇU,
UN EXCELLENT LOT DE
DRAPS BLEUS ET DOESKINS,
SAVOIR:
10 pièces BEAU DRAP BLEU;
15 pièces DRAP BLEU MILITAIRE, épais extra fin,
9 pièces DOESKINS MILITAIRES, épais, bleu extra fins,
10 pièces DRAP BLEU extra fin.
A vendre A DES PRIX RAISONNABLES,
En quantités à la convenance des acheteurs.
L. W. LYONS & Co.
A l'encoignure des rues St Charles et Commune
10 nov—6

Chapeaux de Dames!
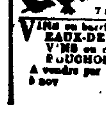
Un fort stock de chapeaux de dames, rubans et fleurs artificielles, venant d'être reçus et à vendre à très bon marché, dans la
RUE DE LA DOUANE, No 53.
7 nov—1m

VINS en barriques, bon ordinaire, vieux, &c.,
EAUX-DE-VIE des meilleures marques,
VINS en caisses, différentes qualités,
POUCHONS, &c.
A vendre par OSCAR SERCIER & Co.
8 nov No 17, St-Louis

VENTES A L'ENCAN.

—Vente continuée—

Vente péremptoire, à l'encan, de tout un grand stock de Quincaillerie, Clous, Cordes, Cordages, Fournitures de bateaux, &c.
PAR R. T. MONTGOMERY, encanteur.
IL sera vendu à l'encan, samedi, 15 du courant, à 10 heures et demie, au magasin de J. A. Baquié, à l'encoignure des rues Julie et Cirque—Le grand stock bien assorti de quincaillerie, cordes, cordages, fournitures de bureau, &c—articles d'étagères, outils et matériel d'entrepreneurs, petits clous, clous, peintures, coutellerie de table et de poche, corde goudronnée, blocs, rames, et tout ce qu'il faut pour un grand magasin de quincaillerie, depuis l'aiguille jusqu'à l'ancre, et où se rencontrent des outils, &c., de presque tous les métiers.
Le stock a été parfaitement arrangé et numéroté, en lots moyens pour être vendus à la convenance des acheteurs.
Conditions—comptant. 15 nov

Grande vente de beaux meubles et tapis pour cause de départ,
PAR R. T. MONTGOMERY,
IL sera vendu, LUNDI, 17 courant, à 10 heures et demie, à la résidence No 264, rue Royale, entre les rues St-Philippe et Ursulines, tout le mobilier de la dite résidence. Meubles de salon, salle à manger, et chambres, en acajou, magnifiques tapis de Bruxelles et tapis à trois plis, glaces à cadres dorés, belle pendule italienne, et tous les articles nécessaires pour une résidence. Egalement, un bon poêle et ustensiles.
Conditions—Comptant. 15 nov—2

300 barils farine de choix à l'encan,
PAR R. T. MONTGOMERY.
IL sera vendu, aujourd'hui, SAMEDI 15 du courant, à midi et demi, dans le magasin No. 73, rue du Camp—
300 barils farine de choix.
Conditions—Comptant. On acceptera les billets de la Banque de la Nouvelle-Orléans. 15 nov

Groceries! Groceries!
PAR R. B. SYKES, encanteur.
IL sera vendu, aujourd'hui, à 10 heures, à son magasin d'encan, rue des Magasins, No 59—
10 boucauts épaules, 50 barils porc mess, 100 caisses savon brut, 45 demi barils langues de bœuf, 40 demi barils, 50 barillets beurre, 25 barils huile de lard, 20 tierçons jambons, 30 caisses savon blanc, 12 barils sucre en morceaux, 15 caisses vin blanc, 20 barillets graisse, allumettes, vinaigre, ale, porter, cornichons, amer, fruits à pâtes, papier de paille, fruits au jus, moutarde, crème de tartre, clous de girofle, ketchup, extraits, essences, &c., &c.
50 caisses eau-de-vie en bouteilles.
Conditions—Comptant. 15 nov

Jambons, oignons, betteraves, avoine.
PAR R. B. SYKES.
AUJOURD'HUI, à 10 heures, il sera vendu, à son magasin d'encan, rue des Magasins No. 59—
100 barils oignons, 25 tierçons jambons, 20 barils betteraves, 200 sacs avoine.
Conditions—Comptant. 15nov

Grocerie! Grocerie!
PAR E. M. JACOBS, encanteur.
IL sera vendu samedi 15 novembre 1862, à 10 heures du matin, à l'encoignure des rues Bourgogne et Conti
Le fonds d'un magasin de grocerie bien assorti.
Conditions—comptant. 15nov

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans
P. J. CRAMON vs ses créanciers et les créanciers de Cramon & Bazé—No 9,934. Avis est par le présent donné aux créanciers des insolvables et à toutes autres personnes que cela peut concerner que la cession de leurs biens a été acceptée par la Cour pour le bénéfice de leurs créanciers, qu'ils ont à se réunir au bureau de A. Dreyfous, notaire public, le [illegible] jour de novembre 1862 à 10 heures A. M. pour prendre en considération les affaires des insolvables, et qu'en attendant toutes poursuites judiciaires contre leurs personnes et propriétés sont suspendues, et que C. [illegible] avocat est nommé pour représenter les créanciers absents.
Par ordre de la Cour.
Bureau du greffier, Nouvelle Orléans, ce 15 octobre 1862. Wm C. DUNCAN
16 oct—3f en 30j Greffier

Duclos & Co vs leurs créanciers—No 15,970
TROISIEME COUR de District de la Nlle-Orléans.—Qu'une nouvelle réunion des créanciers, dans cette faillite, soit convoquée et ait lieu pardevant James G. [illegible] notaire public de cette ville vendredi 21 novembre 1862, à 10 heures du matin pour délibérer sur les affaires desdits faillis [illegible] syndic.
C. F. BEKENS, greffier.
Nlle Orléans 24 octobre 1862.

No 18,[illegible]—C. Sedmann vs P. O'Donell.
CINQUIEME JUGE DE PAIX—En vertu d'un writ de fieri facias que m'a adressé l'Honorable Thos. [illegible], Cinquième Juge de Paix dans et pour la Paroisse d'Orléans, je vendrai, à l'enchère publique, samedi, 22 novembre 1862, à midi, dans mon entrepôt à l'encoignure des rues Esplanade et Chartres—
Une voiture portant le No 35, et le harnais, saisis dans la susdite affaire.
Conditions—Comptant sur livraison
15nov—15,22 JOHN F. MOHRMANN, Constable

Théatre des Variétés,
RUE GRAVIER.
LA TROUPE DE MENESTRELS DE CHRISTIE
—Représentation tous les soirs—Excepté le dimanche—
Le programme est entièrement changé tous les soirs
Voir les petites affiches 10nov—

Théatre de l'Opéra.
Dimanche le [illegible] novembre 1862.
A la demande générale.
M. J. OLIVEIRA
Grand Concertante de Guillaume Tell, pour violon et piano de M. [illegible] exécuté par MM. J. OLIVEIRA et GREGLING.
Grande fantaisie variée sur Lucrezia Borgia, de P. Saluton, exécutée par M. J. Oliveira.
Romance par Mme Marie.
Chansonnette, par M. De[illegible].
1ère représentation de CATHERINE ou LA CROIX D'OR, drame mêlé de chants en 2 actes par MM. [illegible] et Melesville—1ère représentation de LE TIGRE DU BENGALE, vaudeville en 1 acte, par M. Th. Barrière.
—PRIX DES PLACES—
Premières, secondes, baignoires grillées, par quete $1 00
Parterre et baignoires de parterre 75
Troisièmes 50
Quatrièmes 50

A LOUER.
Deux résidences en briques, ayant six pièces chacune avec cuisines, chambres à domestiques, hydrants, caves et gaz, situées rue Bienville, entre Prieur et Johnson.—Prix modérés. S'adresser au No 107, rue Tremé. 13nov—4f

VINS! VINS!!
A vendre par J. CHANTEGREL, No 35 Royale, en gros ou par barrique
100 barriques vin ordinaire,
100 do do au-dessus de l'ordinaire.
50 do vins vieux.
70 do vins blancs au-dessus de l'ordinaire.
Le tout au prix les plus modérés 11 nov—19f

Fromages! fromages!
10 caisses fromages de Limbourg,
25 meules Gruyère Suisse.
50 caisses fromages tête de maure.
En débarquement et à vendre par PIAGGIO & VIOSCA, 62 à 64 Vieille Levée.
15 nov

L. Vallée & Frère.
(Successeurs de W. C. Raymond).
71........ Rue du Camp 71
AYANT vendu mon stock aux messieurs dont les noms figurent plus haut, je les recommande à mon ancienne clientèle et au public.
On peut me trouver, pour le moment, à leur magasin, où les personnes qui me doivent sont priées de venir me payer immédiatement.
W. C. RAYMOND. Rue du Camp, No 71.
4 novembre 1862.

L. Vallée & Frère.
(Successeurs de W. C. Raymond).
71........ Rue du Camp 71
Les soussignés ayant acheté le fonds de M. W. C. RAYMOND, sollicitent l'appui de ses amis et du public.
Nous ferons en sorte de maintenir la réputation de l'ancienne maison en ayant toujours en magasin un grand assortiment de GROCERIE DE CHOIX.
Nous vendrons, en ce moment, notre stock tous les articles désirables que nous voudrons au plus bas prix du marché.
12 nov—10f L. VALLÉE & FRERE, Rue du Camp, No 71.

AVIS.
LA société qui a existé jusqu'à ce jour sous la raison POTHIER & FAUCHEUX est dissoute d'un commun accord.
L. B. POTHIER.
EUGENE FAUCHEUX.
M. L. B. POTHIER ayant acheté tout l'intérêt de M. Eugène Faucheux dans la maison POTHIER & FAUCHEUX continuera le commerce de quincaillerie en son nom et pour son propre compte.
12 nov—m L. B. POTHIER, rue de la Vieille Levée No 63

AVIS AUX EMIGRANTS ETRANGERS SPECULATEURS.
Partant pour le Mexique.
A vendre un beau PANORAMA pour exploitation publique, composé de 50 belles gravures ne manquant rien pour son exposition. Pour le voir, s'adresser rue Casacalvo No 386, pour du comptant. 12 nov—4f

A VENDRE.
EN débarquement du Roanoke—
5 caisses chandelles Star Adamantine, 6 à la livre,
20 boîtes thé Oolong,
25 do do du Gunpowder,
25 do do du Hyson,
200 caisses amidon,
A vendre par WARNEKEN & CO.,
12 nov—6f Rue de l'Union, No 41.

Bureau du Maréchal-Prévôt de la Louisiane.
Nlle Orléans, 10 novembre 1862.
Avis est donné qu'il ne peut être obtenu aucune passe, dans ce bureau, pour visiter le navire servant de prison. JONAS H. FRENCH,
11nov—5f Maréchal Prévôt Général de la Louisiane.

Publications Françaises
ABONNEMENTS Pour 1863.
LA MAISON
HEBERT & ESCOUSSE
131, rue de Chartres,
a l'honneur de prier les personnes qui désirent recevoir des JOURNAUX FRANÇAIS POLITIQUES, SCIENTIFIQUES, D'ART, DE LITTERATURE ou DE MODES, de vouloir bien lui en donner AVIS afin que leurs demandes soient transmises à Paris et qu'elles n'éprouvent pas de retard pour la réception. 6 nov—15

AVIS.
Banque de la Nlle-Orléans.
3 septembre 1862.
LE public est prévenu de ne point recevoir quelques-uns des vieux billets de cette banque enregistrés et contresignés par l'Auditeur, annulés par cette banque et renvoyés, en janvier dernier, à Baton-Rouge. Un de ces billets a été présenté au comptoir de cette Banque et le paiement en a été refusé.
Les billets peuvent être facilement reconnus; ils sont coupés en croix à l'aide du marteau dont on se sert pour canceller les checks.
MORTIMER BELLY, Caissier.
6nov—30

LOUISIANA ACADEMY,
Institution dirigée par M. A. Perrier
PENSIONNAT ET EXTERNAT
Pour les jeunes gens, RUE HOPITAL, No 134, entre Dauphine et Bourgogne.
—*Les prix varient de $5 à $10*—
Les personnes qui désirent des prospectus peuvent s'adresser à l'institution, rue Hôpital, No 134, entre Dauphine et Bourgogne. 11nov—1m

Nlle Orléans, 31 octobre 1862.
MM. J. Newman et James Murphy se retirent aujourd'hui de notre maison. MM. B. Benoist & Shaw continueront les affaires pour leur propre compte. BENOIST, SHAW & CO.
3 nov—15f

Marchandises nouvelles d'automne.
BOTTES et souliers; articles en paille, pour dames et enfants, rubans soie et velours; soieries pour chapeaux, fleurs et plumes; [illegible], peaux de veau, doublures, maroquin, &c. Toutes ces marchandises sont en débarquement et seront vendues à bas prix, dans la rue de la Douane, No 53.
JEHIAL READ, Agent.
28oct—3m

VENTES A L'ENCAN.

Bottes, Souliers et Brodequins, Chapeaux, Linge fait et Marchandises sèches.
PAR E. ROGER & Co.,
JOSEPH HOLZ, encanteur.
SAMEDI 15 courant, il sera vendu à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée—
150 caisses bottes, souliers et brodequins, reçues par les derniers arrivages.
—AUSSI—
Chapeaux, linge fait et marchandises sèches.
Conditions à la vente. 14 nov

Sardines, Petits pois conservés, pour compte de qui il appartiendra.
PAR E. ROGER & CO.
JOSEPH HOLZ, encanteur.
LUNDI, 17 courant, il sera vendu à 11 heures du matin, à leurs salles d'encan Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée, pour compte de qui il appartiendra
7 caisses sardines 1/4 boîtes, 1 caisse en demies 1/2 boîtes.
2 caisses sardines 1/4 boîtes, 2 caisses petits pois conservés, 1/2 boîtes.
Conditions à la vente. 14 nov

Vieux Whisky Monongahela de choix.
PAR D. E. MORPHY, Encanteur.
SAMEDI, 15 du courant, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu, dans la rue des Magasins, No 47—
34 damejeannes, 5 gallons chacune, vieux whisky Monongahela de choix.
Conditions—Comptant. 14nov

710 barils Pommes de choix à l'encan
PAR R. T. MONTGOMERY, encanteur
IL sera vendu, samedi, 15 du courant, à 9 heures et demie au débarquement du steamer Cambria, poteau 16, 1er district—
710 barils pommes de choix.
Conditions—Comptant en monnaie courante. 14nov

Vente par ordre et pour le compte de qui cela peut concerner, du contenu d'un magasin de ferblanterie.
PAR VINCENT & Cie.
J. B. CROZAT, Encanteur.
IL sera vendu SAMEDI, 15 courant, au No 204, rue de la Vieille-Levée, à 10 heures du matin, par ordre et pour le compte de qui cela peut concerner;
Le contenu du dit magasin, avarié par l'eau le 6 du courant, consistant en partie en Fourneaux de Cuisine et Poêles de Salon, Fontaines, Lampes pour huile de charbon, Réchauds du Japon, Filtres à café, Moulins à café, Cafetières de 2 quarts à 6 gallons.
—AUSSI—
Un grand assortiment de Ferblanterie, Batterie de cuisine, &c., &c.
—AUSSI—
Un fort lot de Feuilles de Cuivre de 2 pieds de large, &c., &c.
Conditions—Comptant, en monnaie acceptable en banques. 14nov

Grande vente de Marchandises sèches étrangères et américaines
PAR E. ROGER & CO.
JOSEPH HOLZ, encanteur.
MARDI dix huit novembre, il sera vendu, à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée—
50 colis de marchandises étrangères et américaines, consistant en indiennes françaises, anglaises et américaines 9/8, 7/8 et 4/4, cotons et cotons à drap blancs et écrus, molletons blanc et écru, flanelles croisées et unies grises bleues et rouges, coutil à matelas "Hamilton", denims, étoffes rayées, cotonnades, satinets, Casimirs, couvertures de laine grises et blanches.
—AUSSI—
85 pièces draps noirs unis, croisés et tricot,
15 pièces casimir noir,
300 coupes de draps fantaisies et unis pour habillements complets,
300 coupes pour pantalons, haute nouveauté,
15 pièces velours soie noir.
—AUSSI—
250 douzaines bas coton et laine français, anglais et allemands, comprenant un assortiment complet pour hommes, femmes et enfants
—ET—
250 lots MARCHANDISES de FANTAISIE
Comprenant soieries, popelines, valenciennes, moire antique, châles cachemire et laine, mouchoirs de batiste, mérinos français, anglais, alpaca, jupons, [illegible], manteaux garnis en dentelle, [illegible], dentelles, broderies, &c, &c.
Conditions—[illegible]
L'attention particulière des marchands tailleurs est appelée sur cette vente. 15 nov

Divers! Divers!
PAR D. E. MORPHY, encanteur.
SAMEDI, 15 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu dans la rue des Magasins, No 47—
Jambons, épaules, [illegible], tabac, savon, [illegible], pipes, [illegible]
Egalement—un piano [illegible]
Conditions—comptant. 15 nov

Meubles! Meubles!
PAR R. GUTIERREZ, encanteur.
AUJOURD'HUI samedi, 15 courant, à midi, il sera vendu, sans réserve, au coin des rues Chartres et St Louis, No 114,
UN LOT DE MEUBLES.
Conditions—comptant. 15 nov

PAR HANLON & McLEAN,
J. T. HANLON, Encanteur.
AUJOURD'HUI, samedi, 15 du courant, à 10 heures et demie du matin, sans réserve, à leur magasin d'encan, à l'encoignure des rues Commune et Magasins—
50 caisses chandelles, 34 tierçons jambons passés au sucre, [illegible] farine du Kentucky, 20 caisses café Moka, 50 barils farine pour familles, 50 barils savon pour famille.
—Egalement—
Une facture de fournitures de bureaux, cigares, liqueurs et conserves assorties en caisses, [illegible] whisky [illegible].
Conditions—comptant sur livraison. 15nov

Magnifique stock de groceries, liqueurs, vins, &c.
PAR D. E. MORPHY, encanteur.
MERCREDI 19 novembre 1862, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu, dans le magasin de M. [illegible] Basset, à l'encoignure des rues Gravier et Tchoupitoulas—
Un stock de vins importés et américains, genièvre de Hollande et d'Amérique, vin rouge et vin blanc en barriques, [illegible] liqueurs, rhum, whisky, [illegible]
Egalement—Une grande variété de marchandises [illegible]
Conditions—Comptant sur livraison. 15nov—

Avis aux contribuables d'Etat du 2nd District de la Nlle Orléans.
TOUTES licences d'Etat dues pour l'année 1862, qui n'ont pas été payées conformément à la loi pour [illegible] occupations et professions, doivent être payées sans délai au soussigné collecteur pour le district, à son bureau encoignure des rues Chartres et St Pierre, face à la place Jackson, qui sera tenu ouvert tous les jours (les dimanches exceptés) de 9 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après midi.
Toutes les personnes qui ne se conformeront pas à cet ordre, seront sujettes aux peines établies par la loi.
D. W. C. CAMPBELL,
4 nov—20f Collecteur de Taxes d'Etat du 2nd District.

Avis aux Contribuables d'Etat dans le Troisième District Municipal.
TOUTES les taxes d'Etat non payées, toutes les licences sur profession, négoce et pour cafés, dans le susdit District, doivent être payées au soussigné, collecteur, sans délai, à son bureau, de 9 heures A. M. à 2 heures P. M.
Les personnes qui n'auront point payé leurs licences pour profession, négoce, commerce et pour cafés vers le 15 novembre prochain, seront sujettes à être saisies et leurs magasins, leurs cafés à être fermés.
C. B. LANG,
Collecteur de taxes d'Etat 3e D. M. son bureau rue de l'Esplanade, No 9, entre les rues Levée et Victoire, en face de l'Hôtel des Monnaies.
24 oct—30f

Mme La Blanche,
La seule grande clairvoyante naturelle qui ait jamais existé.
LES révélations extraordinaires qu'elle fait chaque jour, les succès qu'elle obtient, expliquent les suffrages dont l'honorent les savants et les personnes scientifiques. Pour elle, le présent, le passé et l'avenir sont comme un livre ouvert.
Mme LA BLANCHE est considérée comme la première astrologue du monde. Elle donne des horoscopes par écrit et ne demande que la date de la naissance. Elle prescrit pour toutes les maladies qui ne sont pas incurables et expédie des médicaments pour toutes les parties du pays. Mme LA BLANCHE répond aux lettres qui contiennent des timbres de poste. Résidence, rue Bienville, No 102, entre les rues Bourbon et Dauphine. Consultations en français et en anglais.
6 nov—1m

Habitation à vendre pour cause de départ.
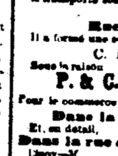
UNE très jolie habitation située sur le chemin de Gentilly, à cinq milles de la ville, ayant 5 arpents sur le chemin de Gentilly, sur 20 arpents de profondeur. La dite habitation est bien boisée; on y peut faire du bois de corde en immense quantité. La dite propriété a appartenu à M. Passebon et à M. Elmer, depuis elle a été beaucoup améliorée et réparée. On désire la vendre à l'amiable. Si elle n'est pas vendue d'ici au 15 de décembre prochain, elle sera mise à l'encan.
S'adresser sur les lieux, troisième habitation après les fortifications, ou à R. T. Montgomery, encanteur, ou à Passebon, No 17, rue des Ursulines.
13 nov—15f JOHN LERETHE.

P. GALLAGHER
A transporté son magasin, de la rue Tchoupitoulas, No 117, à la
Rue Poydras, No 33.
Il a formé une société avec
C. K. GALLAGHER
Sous la raison
P. & C. K. GALLAGHER,
Pour le commerce en gros de provisions et de groceries
Dans la rue Poydras, No 33,
Et, en détail,
Dans la rue du Camp, Nos 365 & 367.
13nov—3f

A vendre
Par P. PRATS & Co.,
COIN ST-CHARLES ET COMMERCIAL PLACE.
100 barils d'ALE MOUSSEUX d'Edimbourg, de la maison Jeffrey, en pintes, récemment importé.
30 oct—15f

AUX LAITIERS.
LES soussignés, propriétaires de la Distillerie située au coin de la rue Johnson et de la Promenade publique, offrent à vendre aux laitiers le résidu du travail qu'ils emploient pour la fabrication du whisky, et qui est un excellent aliment pour les bœufs, cochons, &c.
S'adresser sur les lieux. PIAGGIO & CO
3oct—1m

VIN ROUGE!
8 barriques vin de Bordeaux pour familles,
25 demi barriques
300 caisses Chasse Spleen & Gasiat à Moulis 1851,
25 caisses, St Julien Medoc
40 caisses C C 1851.
S'adresser, à vendre par LOUIS F. MAXENT, No 28, rue Toulouse.
3 juillet

A VENDRE.
CINQ CENTS barils farine, marques assorties;
100 demi barils bœuf, Fulton Market;
20 boucauts épaules bacon,
100 barils lard du Nord.
JEROME S. VANHORNE,
10 nov—6 Rue des Magasins No 64

FROMAGE ANGLAIS DAIRY—100 caisses fromage anglais Dairy
A vendre par J. B. VALENTINE & CO.
1nov—